



DELIBERATION n° 2026-09-CS-08

CLE du SAGE Isle-Dronne

désignation du représentant du SCoT du Pays de l'Isle
en Périgord

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 28 septembre 2026

Date de la convocation : 6 août 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 28 septembre 2026 à 18h30, au foyer communal - Commune de Saint Martial d'Artenset, sous la Présidence de Yannick ROLLAND, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AZEVEDO-SOUSA Dorothée	13	DENESLE Gilles	25	LEGAY Emmanuel
2	BATAILLER Régis	14	DENIS Claude	26	LESPINASSE Annie
3	BECKER Stéphane	15	DOBBELS Stéphane	27	MAGNE Jean-Michel
4	BOUTON Sylvie	16	DORET Catherine	28	MARRACHE Nathalie
5	BOYER Flore	17	DUMAS Marie-France	29	MARTIN Sébastien
6	BRETEL Alexandre	18	DURANT Serge	30	MARTY Alain
7	CABIROL Brigitte	19	DURU Nicolas	31	MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile
8	CHABREYROU Véronique	20	GUIGNÉ Fabrice	32	OLLIVIER Alain
9	CORNUT Fanny	21	JALARIN Joël	33	ROLLAND Yannick
10	COUSTILLAS Samuel	22	JAUBERTIE Pierre	34	SAUVAGE Karine
11	CROUZILLE Pierre-André	23	LABORIE Grégory	35	VEYSSIERE Marie-Rose
12	DELEPLANQUE Bernard	24	LECONTE Dominique		

51 Membres en exercices

35 Membres présents

16 Membres absents

Objet : CLE du SAGE Isle-Dronne – désignation du représentant du SCoT du Pays de l'Isle en Périgord

AR Prefecture

024-200060697-20260928-2026_09_CS_08-DE
Reçu le 01/10/2026

Conformément à l'arrêté préfectoral du 21 février 2025, le mandat des membres de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Isle-Dronne arrive à échéance début janvier 2027. Les dernières élections municipales ont engendré certains changements nécessitant de refondre le collège des élus.

Aussi, il est maintenant nécessaire de renouveler la composition de la CLE qui sera chargée de piloter ce SAGE pour les 6 prochaines années.

Pour rappel, celle-ci est composée de trois collèges dont les sièges sont répartis de la façon suivante :

- Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Ce collège représente au moins 50% du total des membres de la CLE. Au sein de ce collège, 50% des membres doivent être désignés par l'association de l'Union des Maires du département concerné.
- Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées qui représente au moins 25% de la CLE.
- Le collège des représentants de l'État de ses établissements publics intéressés qui complète la composition de la CLE.
- Le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés qui complète la composition de la CLE.

C'est ainsi que **1 siège** a été attribué pour la représentation du SCoT du Pays de l'Isle en Périgord.

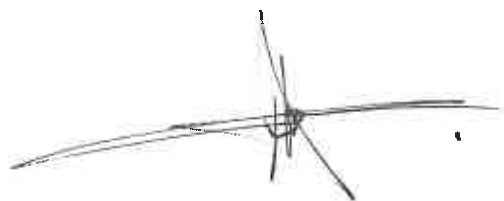
Monsieur le Président propose, auprès des membres du Comité Syndical, le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, Monsieur Alain OLLIVIER, pour représenter le Pays de l'Isle en Périgord au CLE du SAGE Isle-Dronne.

Voix pour : 35 **Voix contre :** 0 **Abstentions :** 0

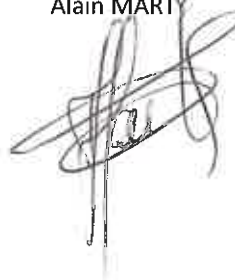
Fait à Périgueux, le 1^{er} octobre 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Yannick ROLLAND



Le Secrétaire de séance
Alain MARTY



AR Prefecture

024-200060697-20260928-2026_09_CS_08-DE
Reçu le 01/10/2026